



## ANALYSE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA PRÉPARATION DE LA 53ème SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

4 - 8 et 13 Juillet 2022 | Réunion virtuelle

### Autres travaux d'intérêt pour la région Arabe

Point 16 de l'ordre du jour : Atténuation des impacts commerciaux liées à  
l'utilisation d'inhibiteurs environnementaux dans l'agriculture

#### Objectifs

Ce document propose un examen et une analyse des points inscrits dans l'ordre du jour de la 53ème session du **Comité du Codex sur les Résidus de Pesticides (CCPR)**, prévue virtuellement du 4 au 8 et le 13 Juillet 2022. Le document est destiné à une utilisation éventuelle par les communautés de pratique et de travail liées au Codex, soutenues par l'association mondiale des sciences réglementaires des aliments (GForSS) et la Plateforme d'analyse des risques et d'excellence en réglementation des aliments (PARERA), dans le cadre de leur contribution au renforcement de la sensibilisation et au soutien à la participation effective des représentants des membres et des observateurs aux réunions internationales d'établissement de normes alimentaires (réunions du Codex).

L'analyse fournie dans ce document offre un examen factuel des points inscrits à l'ordre du jour des réunions du codex, de leur contexte et une discussion de certaines considérations permettant le développement de positions nationales et régionales. Cette analyse est présentée à titre indicatif et ne représente pas une position officielle des organisations mentionnées ci-dessus (PARERA et GForSS), de leurs membres ou de leur direction. Elle fournit une synthèse et une analyse des travaux actuellement en cours de discussion au sein du comité du CCPR, qui peuvent être utiles aux délégations des pays arabes pour préparer leurs positions en tenant compte des besoins et de la spécificité de la région et de l'impact potentiel des normes alimentaires proposées.

Cette analyse est préparée dans le cadre de l'Initiative du Codex pour la région arabe : Initiative Arabe du Codex, mise en œuvre par PARERA et GForSS, coordonnée par L'Organisation Arabe pour le Développement Industriel, la Normalisation et l'Exploitation Minière (AIDSMO) et financée par le bureau Codex des États-Unis, Département de l'Agriculture des États-Unis.

Le but de ce document est de donner plus d'informations sur les autres travaux et activités actuellement en cours au sein du CCPR53 et qui peuvent être d'intérêt pour la région arabe.

*\*Il est important de noter que les experts – membres du Groupe de travail d'experts (EWG) – ne représentent pas les organisations et/ou les juridictions auxquelles ils sont affiliés. La sélection et la participation aux travaux du groupe d'experts sont basées sur les qualifications et l'expérience de chaque expert. Les positions exprimées par les documents d'analyse publiés et issues des travaux du groupe d'experts ne doivent aucunement être interprétées comme la position du pays / de la délégation / de l'organisation auxquels appartiennent les experts.*

## Point 16 de l'ordre du jour : Atténuation des impacts commerciaux liées à l'utilisation d'inhibiteurs environnementaux dans l'agriculture

### *Document*

CX/PR 22/53/18

### *Contexte du travail*

Les inhibiteurs environnementaux sont utilisés pour atténuer l'impact de l'agriculture sur les paramètres environnementaux et sont appliqués aux cultures, à la terre, aux aliments pour animaux ou directement aux animaux pour réduire la production de gaz à effet de serre (comme le méthane) ou pour réduire le rejet d'azote soluble dans les cours d'eau ou les aquifères. Certains de ces composés sont déjà sur le marché dans plusieurs pays et de nombreux autres sont en cours de développement.

Cette question émergente devient un sujet important au niveau international nécessitant des dispositions réglementaires harmonisés et le développement d'une approche proactive pour l'évaluation et l'établissement de normes internationales harmonisées (par exemple, les limites maximales de résidus (LMR)).

CCPR53 est invité à examiner les éléments, points de vue et recommandations mentionnés dans le document de discussion préparé par la Nouvelle-Zélande en collaboration avec l'Australie afin d'évaluer la pertinence d'adoption de ce point dans l'agenda du comité.

Le groupe de travail a conclu que les inhibiteurs environnementaux administrés directement aux animaux ou par le biais de leur alimentation peuvent être pris en compte par CCRVDF, et que toutes autres questions associées aux composés utilisés dans différentes situations considérées par les deux comités, peuvent être examinées par l'actuel groupe de travail conjoint CCRVDF/CCPR chargé d'assurer l'harmonisation appropriée des approches.

### *Conclusion et recommandations*

Comme le sujet des inhibiteurs environnementaux en agriculture est une nouvelle question émergente, il est recommandé que les délégations arabes du Codex envisagent de suivre ce point.

Les autorités compétentes arabes en matière d'alimentation humaine et animale pourraient également commencer à étudier cette question et la possibilité de générer des données sur la prévalence de ces produits chimiques dans l'environnement au niveau de la région.